

## UNE URGENCE : DIRE NON AUX CONTRATS TOXIQUES

**Le 15 mars prochain, le Président du Conseil Général Claude Bartolone s'apprête à signer trois contrats de Partenariat Public-Privé pour la rénovation de 7 collèges et pour la construction de 5 collèges neufs, selon une formule de location-vente qui va engager de façon hasardeuse le Département pour 20 ou 30 ans.**

**Cette orientation a été adoptée il y a deux ans au prétexte d'une « urgence scolaire » et d'une « efficacité supérieure du privé » dont tout reste à démontrer.**

**L'opacité la plus complète règne quant aux impacts financiers pour la collectivité et aux conséquences pour l'emploi et pour le service public départemental.**

**Deux ans ont été gaspillés dans cette politique unilatérale de PPP, aujourd'hui l'urgence n'est pas de livrer le budget départemental aux majors du BTP en contournant les règles de la concurrence et en renonçant à la maîtrise publique.**

**L'urgence c'est d'informer, de concerter et de construire des solutions de service public durables, efficaces, économes des moyens et garantes du service rendu aux usagers.**

**Face aux incertitudes et aux risques induits par le partenariat privé, les syndicats CGT et FSU du Conseil Général demandent au Président Bartolone de renoncer au projet de PPP et de rechercher une solution alternative s'appuyant sur la maîtrise d'ouvrage publique.**

### QUELLE URGENCE ?

Le Président Claude Bartolone justifie son choix du PPP par la contrainte de l'urgence : on aurait soudainement découvert qu'une marée de jeunes allaient bientôt envahir les collèges.

Parlez-en à ceux qui travaillent dans les collèges, ils vous diront quelles sont les urgences :

- **100 postes d'enseignants** ont été supprimés dans les collèges de Seine-Saint-Denis sur 2010-2012, c'est-à-dire, l'équivalent en postes de deux collèges complets ! La première urgence dans les collèges c'est d'arrêter les suppressions d'enseignants et de recruter massivement sur des emplois stables

- **réaliser 5 collèges neufs** pour 2014-2016, les services départementaux en sont parfaitement capables et le Département peut emprunter pour moins cher que les majors du BTP. Pourquoi avoir perdu deux ans si ces nouveaux collèges étaient si urgents ? L'urgence, c'est de créer des postes d'ingénieurs et de techniciens à la Direction de l'Education pour compléter les équipes, et leur confier la réalisation et la gestion des collèges supplémentaires. Ca coûtera toujours moins cher que les profits de Bouygues, Eiffage, Vinci & consorts.

- **le déficit en bâtiments** le plus généralisé, c'est celui des gymnases. Le gel des subventions aux Villes que le Département vient de décider ne fait qu'aggraver le problème. Pourquoi ne pas aider plutôt les Villes à réaliser des gymnases qui serviraient à tout le monde ?

- **multiplier des cuisines centrales** tous azimuts, ce n'est pas la garantie d'une meilleure qualité de la restauration ni d'un moindre coût. L'urgence pour la restauration des collèges comme pour l'ensemble des équipes d'ATTE, c'est de mettre l'emploi départemental à niveau : effectuer les reclassements avec des remplacements poste pour poste, compléter l'effectif des équipes, augmenter l'équipe de soutien, améliorer la formation, proposer des carrières plus attractives, enrichir les missions de chacun, responsabiliser les agents, entendre les besoins.

### LE PRIVE, C'EST MIEUX ?

Le 28 janvier 2011, le CTP a rejeté majoritairement la politique de PPP pour les collèges de la Seine-Saint-Denis, comme l'avait fait auparavant le Conseil départemental de l'Education. Le Président Bartolone est passé outre, il a poursuivi sa marche forcée au PPP, assurant haut et fort que « le privé, c'est mieux ». autrement-dit « le public c'est nul, alors que le privé c'est moins cher, c'est plus rapide et ça fait mieux le boulot ».

#### MOINS CHER ?

Les consortiums privés ne vont financer que 40 à 45% de la valeur total du patrimoine (foncier, bâti et VRD), en laissant la plus grosse partie au Département, et ils vont emprunter pour cela sur le marché financier à des taux supérieurs aux taux consentis au Département. Et pour faire bonne mesure, ils vont ajouter leur propre taux d'intérêt, car les consortiums du BTP ne font pas dans la philanthropie.

#### PLUS RAPIDE ?

L'Exécutif départemental s'est orienté en faveur du PPP depuis le début 2010, il a fait adopter cette orientation dans le Projet Exceptionnel d'Investissement en octobre 2010, puis il a fait adopter sa politique de PPP en février 2011, pour enfin recueillir les offres en janvier 2012 et prévoit la signature des contrats en mars 2012. Déjà 2 années perdues à courir après le PPP au lieu de lancer des marchés concurrentiels et de réaliser les travaux. Que de temps perdu avec le PPP ! Dans le meilleur des cas, les premiers chantiers démarreront l'automne ou l'hiver prochains. Où est l'urgence, finalement ? L'urgence c'est plutôt d'échapper au PPP et de rattraper le temps perdu.

#### MEILLEURES PRESTATIONS ?

Quand les chantiers sont contrôlés par la Maîtrise d'Ouvrage Publique, les entreprises ont moins de latitude pour mégoter sur les quantités, pour bâcler la réalisation, pour facturer des dépassements imaginaires, pour camoufler les malfaçons. Avec le PPP, les consortiums seront juge et partie, ils se serviront directement dans la caisse. Pareil pour la gestion et la maintenance des équipements : les entreprises auront intérêt à minorer leurs dépenses pour améliorer leurs profits. Comment peut-on attendre de meilleures prestations avec un tel système ?

### La zizanie du PPP

Aujourd'hui déjà, ce n'est pas simple d'articuler le personnel de l'Education Nationale (Principaux de collèges, administratifs, enseignants) et le personnel départemental (ATTE et techniciens de la Direction de l'Education).

Demain avec le PPP on aurait un troisième intervenant dans la place : le consortium du BTP venu pour faire ses choux-gras en travaillant moins pour gagner plus... Au lieu de simplifier la gestion et la coopération, on complique. Qui va profiter du mélange des genres et de la confusion des responsabilités ?

# PPP = le partenariat toxique

## Mot PPP:

### Partenariat Public-Privé

**Inventé au Royaume-Uni** au début des années 1990, le partenariat public-privé (PPP) n'a fait son apparition en France qu'en 2002, quand le gouvernement a confié au secteur privé la construction de prisons ou de gendarmeries. Le recours au privé pour financer des projets d'intérêt public a toujours existé, comme les concessions qui attribuent la gestion d'équipements pendant une certaine durée, ou les baux emphytéotiques. La particularité du PPP, dont le nom officiel est « contrat de partenariat », réside dans le fait que le privé finance lui-même le projet, le construit et l'entretien en échange d'un loyer. Par ailleurs, il est conçu en partenariat avec le donneur d'ordres public, alors que dans d'autres types de contrats, comme la concession ou la délégation de service public, l'Etat ou la collectivité impose son cahier des charges.

## Pas question de ralentir pour le gouvernement



Le coût du futur ministère de la Défense (maquette ci-dessus) à Balard (XV<sup>e</sup>) est évalué à 745 Millions €, mais il coûtera à l'Etat plus de 3,5 Milliards € en vingt-sept ans.



## « Une fuite en avant qu'on ne pourrait plus contrôler »

**JEAN ARTHUIS** • sénateur (Alliance centriste) de la Mayenne, ex-président de la commission des Finances

Cet ancien Ministre des Finances estime que les PPP (partenariats public-privé) camouflent l'ampleur de l'endettement. **Vous êtes plutôt critique vis-à-vis des partenariats public-privé...** JEAN ARTHUIS. Ce sont de montages ambigus et insatisfaisants. En les analysant, on se rend compte que, trop souvent, ces procédures ont été adoptées pour s'exonérer des contraintes procédurales et budgétaires. C'est une façon d'accélérer le processus d'investissement en évitant d'en révéler l'ampleur. Certes, des règles plus strictes viennent d'être édictées : chaque investissement doit désormais être inscrit à l'actif de l'Etat, avec une dette en contrepartie. Cela étant, j'ai constaté certaines omissions, comme par exemple une gendarmerie de mon département, construite en PPP, mais dont je n'ai pas trouvé trace dans les comptes de l'Etat. Je crains donc que notre vision ne soit que partielle.

### Quels sont les risques ?

Le risque, c'est une fuite en avant qu'on ne pourrait plus contrôler. Les PPP c'est commode à court terme : cela permet de lancer des projets sans faire apparaître tout de suite au budget l'ampleur des dépenses. De cette manière, on évite des arbitrages douloureux entre tel ou tel investissement, et on engage des crédits sans restriction. Au-delà des apparences, le budget d'investissement est soulagé mais, au fil des années, les loyers remplacent les remboursements d'emprunts. Il faut bien passer à la caisse à un moment ou à un autre ! Le PPP est une simple commodité dont on voit rapidement les limites.

**PROPOS RECUEILLIS PAR SEBASTIEN RAMNOUX**

## Iu dans le Monde du 30 janvier 2012 :

### LE PROJET DE « PENTAGONE A LA FRANCAISE » POURRAIT ETRE REMIS EN QUESTION SI LA GAUCHE ARRIVE AU POUVOIR

La commission de la défense de l'Assemblée nationale critique ce partenariat public-privé. Selon nos informations, si François Hollande est élu Président de la République, le « Balargone » fera l'objet d'un audit pour décider, ou non, de sa continuation. Le projet fait l'objet, par ailleurs, d'une information judiciaire pour corruption, ouverte en février 2011 par le parquet de Paris.



## Zoo de Vincennes : un loyer himalayen



La première pierre a été posée le 7 décembre dernier, pour une ouverture au printemps 2014. D'un montant de 167 M€, le contrat de PPP a été attribué en février 2010 à un consortium rassemblant Bouygues, le Crédit foncier et la Caisse des dépôts qui vont investir 127 M€. L'Etat verse 30 M€ et le Muséum d'histoire naturelle, dont dépend le zoo, 10 M€.

Pendant vingt-cinq ans, le Muséum devra verser des loyers de 12,25 M€ chaque année, soit plus de 306 M€ au total (plus de deux fois l'investissement total!) et participer aussi à une partie de l'entretien. L'équilibre financier exige une fréquentation minimale de 1,5 million de visiteurs par an, avec un tarif élevé, entre 15 et 20 € l'entrée. « C'est très optimiste ! dénonce le syndicat Snesup. Il faudra des pointes à plus de 2 millions, jamais atteintes jusqu'ici au zoo de Vincennes ! » En cas de défaut de paiement, c'est l'Etat qui devra se substituer. « Et si l'Etat refuse, soit le zoo engloutit tous les moyens du Muséum, soit c'est la privatisation », redoutent les syndicats.

## Prisons : le public moins cher

Cet automne, dans un rapport peu médiatisé, la Cour des comptes a épinglé l'utilisation des PPP pour les établissements pénitentiaires : cela ne revêt pas de « pertinence certaine » et « rien n'établit » que le privé soit moins cher. Le coût de construction pour une place de détenu serait ainsi de 108 300 € en maîtrise publique, contre 145 500 € par le privé. La gestion publique pourrait même apparaître moins onéreuse. Ainsi, la prison de Maubeuge, en gestion publique, serait 20 % à 32 % moins coûteuse que celle de Laon, comparable en taille. Aujourd'hui, 51 % des places de prison sont gérées par des entreprises privées. D'ici à 2017, 21 des 23 établissements programmés seront construits et gérés en PPP. Ces projets représenteront pour l'Etat 16,507 Mds€ sur les vingt-neuf prochaines années.

Le risque. « L'addition des contrats de partenariat, dont l'effet est certes indolore dans les premières années, devrait entraîner une hausse très significative des dépenses obligatoires relevant de la Direction de l'administration pénitentiaire », écrivent les magistrats. Ils attirent aussi l'attention sur les risques de surcoût pour l'Etat, comme pour la prison de Nantes, où une dépollution des terrains non prévue a rallongé la facture de 6 M€.

## La Grande-Bretagne fait marche arrière

Au pays qui a inventé le partenariat public-privé, c'est la désillusion. Au début de l'été, le gouvernement conservateur de David Cameron a annoncé sa volonté de faire 1,7 Md€ d'économies sur les contrats en cours, qui engendrent plus de 9 Mds€ de dépenses pour l'Etat anglais chaque année. On est loin de l'euphorie des années 1990, quand les conservateurs lançaient les PFI (Private Finance Initiatives, initiatives de finance privée), qui allaient devenir le modèle du PPP en Europe. Plus de 800 contrats ont été signés depuis, surtout lors de la gestion travailliste de Tony Blair, dans tous les domaines : transports, hôpitaux, défense et petit à petit dans tout le secteur public britannique. Mais depuis la fin des années 2000, certains hôpitaux n'ont plus les moyens de régler leurs loyers, d'autres sont construits sans le nombre de lits suffisant... Plus de 70 d'entre eux sont en situation de quasi-faillite. En 2009, Metronet ne peut plus assurer le service et doit être repris par l'opérateur public. Coût pour le contribuable : 484 M€, Le géant de la construction Jarvis, touché de plein fouet par la crise, trop endetté, a dû revendre ses parts dans des contrats de construction d'écoles.

## Le fiasco du Centre hospitalier Sud-francilien

Construit en quatre ans, livré dans les délais par Eiffage début 2011 à Corbeil-Essonne, le Centre hospitalier Sud-francilien censé rassembler les deux hôpitaux d'Evry et de Corbeil (Essonne) vire au fiasco. Un an après la livraison, le bâtiment, qui a coûté 344 M€ à Eiffage, n'a toujours pas ouvert ses portes. Les autorités médicales ont détecté pas moins de 8 000 défauts dans la réalisation et pour les corriger, Eiffage demande une rallonge 115 M€, estimant que le projet a été mal conçu par l'hôpital. Le groupe de BTP exige une revalorisation du loyer (actuellement fixé à 41 M€ par an) de 60 M€ supplémentaires. L'ouverture du centre hospitalier est annoncée pour le 23 janvier 2012.

**Le risque.** Eiffage a saisi les tribunaux pour obtenir la rallonge de 115 M€ et est en négociation avec l'hôpital pour la hausse des loyers. Pour l'établissement public, cela constitue deux risques financiers qui, in fine, devraient être pris en charge par l'Etat. Un récent rapport de la chambre régionale des comptes estime qu'un financement public adossé à un emprunt classique aurait coûté 757 M€ au lieu de 1,188 Md€ sur trente ans. Pour Eiffage, ce calcul ne prend pas en compte le coût et l'exploitation de l'hôpital. A la mission d'appui des PPP rattachée à Bercy, on reconnaît que le partenariat utilisé au Sud-francilien n'est pas adapté (40 hôpitaux en France ont signé un tel contrat) à ce type d'équipement.

# CHANGER DE CAP POUR PRESERVER L'AVENIR

Avant le PPP des années 2000, le METP des années 1990

## Les leçons de l'Oise

Dans les années 90 déjà, la procédure du METP de sinistre mémoire, ancêtre directe de la procédure de PPP, a exercé ses ravages. Dans le département de l'Oise, par exemple, c'est le Conseil Général de droite présidé par Jean-François Mancel qui lançait l'opération Turbo-Collèges, soustraite à la Maîtrise d'Ouvrage Publique sous les mêmes prétextes d'urgence scolaire et d'efficacité supérieure des opérateurs privés. L'aventure du METP dans l'Oise devait se solder par un dérapage complet des délais de livraison, des surcoûts en cascade, le non-remboursement de la TVA et une aggravation notable de l'endettement du Département. Divers scandales politico-financiers allaient révéler collusion et gaspillage à grande échelle, pour se solder en 1999 par un arrêt du Conseil d'Etat qui déclarait illégale et malvenue la procédure de METP.

Dans la même période, c'est le système d'entente dans l'attribution des METP pour les lycées d'Ile-de-France qui allait être révélé, les prises de bénéfices-records pour les entreprises titulaires des contrats de METP, avec des marges nettes de 15 à 20% là où la marge habituelle est de 2 à 3%. C'est près d'un milliard d'euros qui auraient ainsi été détournés aux frais du Conseil Régional d'Ile-de-France dans les années 90.

Reconnus comme constituant une « poule aux œufs d'or » du propre aveu des majors du BTP, discrédités comme constituant une « illusion budgétaire » pour les collectivités, désavoués par le Conseil d'Etat, les METP allaient être mis en sommeil puis rebaptisés sous le nom du PPP pour engager une nouvelle carrière.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le PPP des années 2000 a constitué une nouvelle manne pour les majors du BTP et un nouveau désastre pour les collectivités publiques à la mémoire courte.

Quand un Président socialiste a succédé à JF Mancel au CG 60, il n'avait pas de mots assez durs pour condamner les errements de la politique du METP, et c'est l'actuel DG du CG 93 qui a eu en charge la réparation des dégâts dans l'Oise.

Aujourd'hui c'est le Président socialiste du CG93 qui s'apprête à contracter un PPP pour 12 collèges de Seine-Saint-Denis, sur proposition du même DG. Apparemment l'expérience de l'Oise n'a pas servi de leçon.

## Dans le Loiret, le PS est contre

Le Conseil Général du Loiret veut réaliser plusieurs équipements publics en contrat de partenariat public-privé (PPP). Les dossiers ont été validés le 23 janvier 2012, malgré l'opposition d'élus socialistes et écologistes. La commission permanente du Conseil Général du Loiret a voté le 18 novembre 2011 la réalisation de plusieurs collèges en partenariat public-privé (PPP). D'autres projets devraient être réalisés selon la même procédure, notamment un pont sur la Loire, une déviation ainsi qu'une douzaine de casernes de pompiers.

Lors de la commission spécifique créée pour examiner ces projets de PPP et réunie le 23 janvier 2012, l'opposition est montée en première ligne. Le conseil général a d'ailleurs dû reculer le projet d'une vaste cuisine centrale à Meung-sur-Loire. L'opposition socialiste dénonce en effet dans le PPP « une privatisation durable et sans retour possible » et « un désaveu terrible pour les personnels du Conseil Général ». De même Estelle Touzin pour Europe Ecologie dénonce « l'irresponsabilité du recours systématique au PPP » destiné aux « seuls grands groupes de BTP qui peuvent répondre à ces projets pharaoniques ».

Le Conseil Général a néanmoins décidé de poursuivre ses projets même si le périmètre de la future cuisine centrale a été réduit. Eric Doligé, le Président UMP du conseil général est un chaud partisan du PPP : le Loiret a même été le premier département à réaliser un collège en contrat de partenariat (projet validé par le conseil d'Etat en 2010). Eric Doligé y voit de nombreux avantages pour les collectivités : « mise en oeuvre beaucoup plus rapide qu'une procédure traditionnelle, adjonction de la compétence, de l'imagination et de la créativité du secteur privé, optimisation des coûts, de la qualité des ouvrages et des services rendus dans la durée ».

## A Strasbourg, le Maire PS se ravise

En octobre 2011, Roland Ries Maire PS de Strasbourg annonçait qu'après mûre réflexion la Ville renonçait à la formule du PPP pour la rénovation et la gestion des ses bains municipaux, considérant les surcoûts engendrés par cette formule et la perte de souveraineté qu'elle entraînait pour la collectivité.

C'est la création d'un service public local qu'envisage finalement la Ville de Strasbourg pour mener à bien son projet.

Mais Strasbourg n'échappera peut-être pas complètement au racket du PPP : le Conseil Général d'Alsace s'apprête à signer un PPP de 750 millions € avec le Groupe Vini pour un projet de contournement partiel de la ville, alors que l'estimation des élus était de 400 millions €.

Le CG d'Alsace compte demander une contribution à l'Etat et aux collectivités locales. Il va avoir du mal : la Communauté Urbaine de Strasbourg a d'ores et déjà annoncé qu'elle n'y participerait pas.

## **Contacts :**

CGT-CG 93 : 01 43 93 11 27

CGT-Educ'Action 93 : 01 55 84 41 06